



COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL - N° 08/2021

Lundi 06 décembre 2021

Présents : HILLAIRE Bernard - HILLAIRE Richard - JEKAL Marc - SAVIT Grégory - NARDY Marie-France - LIBERATORE Jean-Pascal - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine - VIDAL Chantal - DELATTRE Sabrina.

Pouvoirs : PUCHE Viviane donne pouvoir à VIDAL Chantal.

JUSTET Catherine donne pouvoir à BAZIZ Nordine

PONCET Éric donne pouvoir à NARDY Marie-France

Secrétaire de séance HLADYNINK Joël

Début de séance : 06 décembre 2021 à 18h06.

Bernard Hillaire, Maire par intérim, après avoir vérifié que le quorum soit atteint ouvre la séance et commence par faire un point sur la situation du conseil municipal.

Depuis le 19 novembre 2021, date d'acceptation par la préfecture de la démission du Maire, Catherine Justet, Bernard Hillaire assume les fonctions de Maire jusqu'à la prochaine élection du Maire et des Adjoints.

La date des élections visant à pourvoir les deux sièges rendus vacants par la démission de Camille Martin et Lionel Raoult a été fixée au 16 Janvier 2022 pour le premier tour et au 23 Janvier 2022 pour le second si nécessaire.

Le Conseil Municipal se réunira ensuite pour élire le Maire et les adjoints.

Il demande ensuite au conseil municipal de retirer le point n° 2 de l'ordre du jour de la présente séance, relative à la compétence scolaire, suite à l'avis défavorable du comité technique en date du 02 décembre 2021.

La délibération sera présentée et débattue au prochain conseil municipal.

Le conseil approuve unanimement.

Monsieur Hillaire Bernard demande au conseil municipal de bien vouloir accepter l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour afin de voter une délibération de dernière minute concernant l'acceptation de l'offre d'achat déposée par M et Mme Vergnon David de la parcelle communale située rue du Lieutenant Etienne Compan mise en vente par décision du conseil municipal en date du 27 septembre 2021.

Le conseil approuve unanimement.

1) Approbation du compte rendu n° 07/2021 du 15 novembre 2021 :

Monsieur le Maire, soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal n° 07/2021 du 15 novembre 2021.

Compte rendu approuvé et voté à l'unanimité.

2) Adhésion au service commun « Personnel des Ecoles » de la communauté Alès Agglomération au 1^{er} janvier 2022-Autorisation de signature de la convention :

Délibération retirée

Compte Rendu du Conseil Municipal n° 08-2021 du 06 décembre 2021 à 18h06

3) Convention de délégation de compétences-Encaissement et facturation-Périscolaire et restauration

scolaire :

Monsieur le Maire précise que cette convention, transitoire, vise à couvrir la période allant du 1^{er} Janvier 2022 au 31^{er} Juillet 2022 concernant l'inscription, la réservation, la facturation, les encaissements et le recouvrement des impayés des services d'accueil périscolaire et de restauration scolaire.

Adoptée à l'unanimité

4) Création d'un groupement de commandes entre la ville d'Alès et les communes du territoire d'Alès Agglomération concernées, en vue de la passation d'un accord cadre de fourniture et de livraison de repas pour la restauration scolaire. Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes.

Monsieur Le Maire précise la compétence scolaire est restituée aux communes à compter du 1^{er} janvier 2022 et que le marché « Restauration Scolaire » arrivant à échéance le 31 août 2022, la Ville d'Alès a proposé de créer un groupement de commande permettant à l'ensemble des communes désireuses d'y participer de mutualiser leurs marchés de restauration scolaire pour optimiser les tarifs et l'organisation de la distribution des repas.

Un débat s'ouvre sur les caractéristiques de la convention, dont il ressort qu'elle est calibrée pour pouvoir accompagner un doublement du volume des repas scolaires distribués sur la commune (hors personnel) de façon à pouvoir accompagner toute évolution démographique.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signature pour cette convention.

Adoptée à l'unanimité

5) Tarifs restauration scolaire et garderie applicables au 1^{er} janvier 2022 :

Monsieur Le maire expose les tarifs et propose au conseil de les adopter.

	Quotient Familial	Tarif
Restauration Scolaire	De 0 € à 505 €	2.50 €
	De 506 € à 765 €	3.00 €
	Plus de 765 €	3.90 €
	Repas enfant majoré (selon conditions fixées dans le règlement intérieur)	6.00 €
	Enfants ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) avec panier repas	1.00 €

	Quotient Familial	Tarif
Garderie	De 0 € à 505 €	0.80 €
	De 506 € à 765 €	0.90 €
	Plus de 765 €	1.00 €
	Tarif majoré selon conditions fixées dans le règlement intérieur (tarif unique et par accueil)	3.00 €

Adoptés à l'unanimité

6) Numérotation d'une nouvelle habitation sur le territoire communal

Au vu de la demande de Monsieur BONNET Anthony et, de plus afin de faciliter le repérage de son habitation par les services de secours, de la poste, services publics et commerciaux et la localisation GPS, Monsieur le Maire propose de mettre à jour la numérotation des habitations en ce sens :

Les parcelles cadastrées section B numéro 1109 et 693 appartenant à Monsieur BONNET Anthony sont numérotées 9 bis. L'adresse de Monsieur BONNET Anthony est donc n° 9bis rue du 19 mars 1962-30960 Saint-Jean de Valérisclé.

Adoptée à l'unanimité

7) MI4 - DM n°2 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Marc Jekal, adjoint aux finances, pour présenter cette deuxième décision modificative.

Marc Jekal explique aux membres du conseil municipal que de façon à pouvoir régler les soldes de fin d'année, il est proposé au vote du conseil municipal le transfert de 2 800 € du chapitre « dépenses imprévues » vers le chapitre « Frais de personnel ».

Adoptée à l'unanimité

8) Adhésion au contrat d'assurance statutaire Groupama Méditerranée :

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de l'assurance permettant à la municipalité d'être partiellement remboursée des salaires de ses agents titulaires en cas d'arrêt maladie.

Le contrat antérieur, passé via le centre de gestion auprès du groupe Gras-Savoie a été renégocié par le Centre de Gestion du Gard. Au vu du gain réalisé, à garanties équivalentes (environ 1 000 € annuels), il est proposé de le confier à l'assureur : Groupama Méditerranée.

Adoptée à l'unanimité

9) : Acceptation de l'offre de prix déposée par Met Mme Vergnon David concernant la parcelle mise en vente par la commune.

Monsieur Le maire indique qu'à l'issue de la procédure publique de mise en vente, l'offre de prix scellée remise en mairie par M et Mme Vergnon a été ouverte par la commission prévue à cet effet.

Monsieur Le Maire demande au conseil d'accepter l'offre de 33 000 € faite par M et Mme Vergnon David.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Hladynink demande la parole pour faire une communication sur la situation des deux familles mises en sécurité et accompagnées par la commune depuis le 28 Octobre 2021.

Monsieur et Madame Lanz ont trouvé un logement pérenne sur une commune voisine, ce depuis le 25 Novembre.

Madame Isaac et sa fille, toujours hébergées de façon urgente par la commune, devraient elles-aussi intégrer un logement pérenne sous huitaine.

De façon à pouvoir mettre en œuvre les mesures prévues dans l'arrêté du 9 Novembre 2021 (N°2021-67), Monsieur Hladynink propose au conseil de statuer sur les propositions suivantes :

- La Mairie facturera ou refacturera au propriétaire l'ensemble des frais inhérents au logement et relogement des familles Lanz et Isaac à compter du 10 Novembre 2021
- Une indemnité d'occupation du Trianon, de 125 Euros jour, est proposée, fondée sur les tarifs de location du Trianon votés en conseil.

Le conseil approuve unanimement ces principes, le décompte final intégrant l'ensemble des coûts devant faire l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h03.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

HLADYNINK Joël

LE MAIRE PAR INTERIM

HILLAIRE Bernard

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

JUSTET Catherine

HILLAIRE Richard

JEKAL Marc

Grégory SAVIT

NARDY Marie-France

LIBERATORE Jean-Pascal

PUCHE Viviane

BAZIZ Nordine

PONCET Éric

VIDAL Chantal

DELATTRE Sabrina